



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

## Séance du samedi 21 mars 2026

### Délibération n° 2026- 22

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 18  
Pouvoirs : 0  
Votants : 18

*Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026*

*Date d'affichage électronique de la convocation : 16/03/2026*

*Secrétaire de Séance :*

*Présents :* Bertrand GAULÉ, Franck BAULAN, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Thomas RIGAUD, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Sophie ESTAIS, Delphine MOLLARD, Erika GARDON, Manon CHADUIRON

*Absent(s) représenté(s) :*

*Absent excusé(s):* Yoann TRICAULT

#### VIE MUNICIPALE – Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire sans, que ce nombre puisse excéder **30 % de l'effectif légal du conseil municipal** ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune est de **19 membres**, fixant à **5** le nombre maximal d'adjoints ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De créer 5 (cinq) postes d'ajoints** au Maire
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces cinq adjoints au maire, dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire  
Bertrand GAULÉ



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*